

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 25 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, GAUTIER Maryline, BODINEAU Romuald, MOINAUD Hervé, CROSSAIS Magali, PERONO Patrice, CHAPOUX Catherine, SEGRÉTAIN Calésia.

Etait absent : TRAMIER Claire (procuration SAPHORE Ghislaine), Jean-François ARDEOIS (procuration PERONO Patrice), LORINQUER Christian (procuration BIGUET Christian).

Madame SEGRÉTAIN Calésia a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2018.**

Le compte-rendu de cette réunion est approuvé à la majorité des personnes présentes (2 abstentions).

Tarifs communaux 2019

Madame Maryline GAUTIER (adjointe au Maire, en charge des finances) informe le Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à la majorité (une abstention), une augmentation des tarifs de 2% et de les fixer à partir de ce jour suivant le tableau ci-dessous :

		tarif 2018	tarif 2019
CONCESSION	15 ans	63.17 €	64.43 €
CIMETIERE	30 ans	125.23 €	127.73 €
COLOMBARIUM	15 ans	502.27 €	512.32 €
LOCATION DE LA SALLE DES PRES SALES	Associations Commune		
	Manifestation lucrative	72.52 €	73.97 €
	Particuliers Commune		
	Vin d'honneur (2 heures) matinée ou soirée	51.96 €	53.00 €
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h (1/2 journée)	82.26 €	83.91 €
	de 11 h à 1 h (1 journée)	124.48 €	126.97 €
	de 11 h à 1 h + 11 h à 18 h (1 journée ½)	185.10 €	188.80 €
	de 11 h à 1 h (2 fois) (2 jours)	215.40 €	219.71 €
	de 11 h à 1 h (2 fois) + 11 h à 18 h (2 jours ½)	278.19 €	283.75 €
	de 11 h à 1 h (3 fois) (3 jours)	307.41 €	313.56 €

	1er de l'an (Commune et hors commune)	307.41 €	313.56 €
	Extérieures Commune		
	Vin d'honneur (2 heures) matinée ou soirée	82.26 €	83.91 €
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h	205.66 €	209.78 €
	de 11 h à 1 h	307.41 €	313.56 €
	Associations Loi 1901 Hors Commune		
	Manifestation lucrative	184.01 €	187.69 €
	Manifestation non lucrative - sous réserve qu'un habitant de la de la commune en fasse partie	82.26 €	83.91 €

Budget général 2019 de la commune : ouverture par anticipation de crédits (dépenses) d'investissement

Madame Maryline GAUTIER (adjointe au Maire, en charge des finances) explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une anticipation de crédit à hauteur de 25% sur le budget communal 2018 afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2019, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter pour cette ouverture par anticipation au crédit d'investissement sur le budget communal à hauteur de 25% du budget de l'exercice précédent, à savoir par chapitre :

Chapitre	Libellé du chapitre	Budget 2018 TTC	¼ du budget
20	Immobilisations incorporelles	-	-
21	Immobilisations corporelles	94 500.00 €	23 625.00 €
23	Immobilisations en cours	784 919.00 €	196 229.75 €

Devis SYDELA éclairage public parking mairie

Dans le cadre des travaux du bourg, il est nécessaire de rajouter 2 points lumineux au parking de la mairie. Il était prévu de prendre les deux candélabres de la jetée du port, mais ceux-ci sont trop vieux pour être déplacés et réutilisés pour le parking de la mairie. Il est donc nécessaire d'en acquérir de nouveaux (2 ensembles de poteaux et lanternes) et de réaliser une extension du réseau d'éclairage public pour une participation estimée à 7869.97 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider l'étude de faisabilité du SYDELA pour un montant de 7869.97 € HT, et d'autoriser Monsieur le Marie à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

Opération de requalification du bourg : emprunt

Madame Maryline GAUTIER (adjointe au Maire, en charge des finances) explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour payer intégralement les travaux et pour financer tous les investissements. Le montant estimé est de 200 000 €.

Deux banques ont été contactées et elles ont proposé les mêmes taux :

- pour un remboursement sur 15 ans, le taux d'intérêt sera de 1.34 % pour un montant d'intérêt de 21 106 €,
- pour un remboursement sur 20 ans, le taux d'intérêt sera de 1.65 % pour un montant d'intérêt de 35 220 €.

Les mensualités (intérêt + capital) seront de 14 740 € pour 15 ans, ou de 11 761 € pour 20 ans.

Considérant les montants de crédit actuels et leurs dates d'échéance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'emprunter un capital de 200 000 € au Crédit Mutuel, pour un remboursement annuel de 14 740.44 € pendant 15 années,

Et autorise Monsieur le Marie à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

Championnat de France de roller : demande de subvention exceptionnelle

Mis en place par une association lavausienne et l'association cycliste savenaisienne, un championnat de France de roller est programmé le 31 mars 2019. Une demande de subvention a été déposée en mairie.

Dans son budget, la commune a prévu une enveloppe en cas de projet particulier des associations lavausiennes. Les prêts divers de la commune en termes de barrières, salles, électricité, sanitaires, panneaux de signalisation, seront aussi chiffrés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1500 € pour le championnat de roller à l'association lavausienne qui l'organise.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints

L'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale ayant été majoré de 1015 (en 2014) à 1027, il convient de re-délibérer pour ajuster l'indemnité de fonction du maire et des adjoints, indemnités qui seront revalorisées automatiquement et immédiatement en fonction des majorations éventuelles de l'indice 1027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités, pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, au taux maximal soit un 31% de l'indice brut 1027 pour le maire et 8% pour les adjoints, la commune de Lavau-sur-Loire, comptant - 1000 habitants.

Trou bleu

Lors de l'écriture de la délibération du 22 septembre 2017, listant les parcelles cédées au profit du Conservatoire du littoral, la parcelle n° ZP 96 pour 130 m² et d'une valeur de 15.60 € a été oubliée. Il convient donc de la rajouter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rajouter à la liste cette parcelle ZP 96, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

Monsieur GUEVEL, du Conservatoire du littoral, nous informe que l'architecte paysager reviendra sur le site au mois de mars 2019 pour le commencement des travaux d'aménagement du Trou bleu. Des informations seront délivrées lors du prochain bulletin municipal et des panneaux sur site seront posés. L'entretien (propreté) et la surveillance visuelle du site resteront du domaine communal. Le chemin de randonnée sera entretenu par la Communauté de commune.

Opération de requalification du bourg : choix des sanitaires

Les entreprises contactées ont proposé des solutions, avec ou sans urinoirs, avec ou sans lavage du sol après chaque passage, et différentes versions esthétiques et tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le choix d'une station sanitaire avec 2 urinoirs pour 24 900 € HT avec l'entreprise SAGELEC, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

Loire Atlantique Développement : actionnariat

La société Loire-Atlantique développement – Société Publique Locale (LAD-SPL) propose aux communes du département de devenir actionnaire et ainsi avoir accès aux prestations d'ingénierie publique de manière simple et transparente pour accompagner la définition et la réalisation de leurs projets, une sorte d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité :

- l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) pour une valeur totale de 300 €,
- désigne Monsieur le Maire, représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autorise à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

Opération de requalification du bourg

Afin de produire une délibération en accord avec les derniers montants ajustés, il est nécessaires de re-délibérer pour un montant corrigé de 441992 € H.T, montant total du projet.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de lancer l'opération de requalification du bourg pour un montant de 441992 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la délibération et notamment à signer toute pièce en la matière, ainsi que de faire toutes les demandes de subventions possibles à ce dossier.

INFORMATIONS :

- Patrice PERONO fait remarquer qu'il est nécessaire de mettre des réserves sur les travaux actuels du cimetière au niveau du regard d'évacuation des eaux pluviales et de la stabilisation de l'allée centrale.
- Il rappelle également la décision de mettre des numéros aux maisons de Bel Air et de continuer à mettre les panneaux notamment au niveau de l'école sur la rue de la mairie.

Fin à 23h10.